
Programme de Formation

CACES® R489 1/3/5 initiale expérimenté 1 catégorie au choix

Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Accessibilité :

Pour toute personne en situation de handicap, nous contacter afin que nous puissions étudier, ensemble, les possibilités d'aménagement.

Référente handicap du Cfma : Cécile LEYRIT

cecile.leyrit@cfma.school

Nombre de participants : Groupe de 6 à 10 personnes.



Matériel et équipements nécessaires

Présenter une pièce d'identité valide (carte nationale d'identité ou passeport)

Prévoir ses EPI (Equipement de Protection Individuelle) notamment :

- les chaussures de sécurité,
- gilet haute visibilité,
- gants de manutention.

Contexte

La formation proposée permet la certification pour une des catégories suivantes :

- CACES® R489 catégorie 1A : transpalettes à conducteur porté sans élévation du poste de conduite RS6866 - Certificateur INRS - échéance de l'enregistrement : 31-10-2029
- CACES® R489 catégorie 1B : Gerbeurs à conducteur porté à hauteur de levée > 1,20 m RS6867 - Certificateur INRS - échéance de l'enregistrement : 31-10-2029
- CACES® R489 catégorie 3 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux RS6869 - Certificateur INRS - échéance de l'enregistrement : 31-10-2029
- CACES® R489 catégorie 5 : Chariots élévateurs à mat rétractable RS6870 - Certificateur INRS - échéance de l'enregistrement : 31-10-2029

Contenu pédagogique



Objectifs pédagogiques

- Connaître le cadre réglementaire
- Manoeuvrer les chariots élévateurs de l'entreprise dans les meilleures conditions d'exploitation et de sécurité
- Assurer les opérations de maintenance de 1er niveau à la charge du conducteur
- Assurer les opérations de prise et fin de poste



Programme détaillé de la formation

La formation des conducteurs de chariot à conducteur porté :

- Les dispositions réglementaires : formation, autorisation de conduite
- Les différentes responsabilités
- Les accidents du travail, leurs causes et leurs effets : les responsabilités
- La visite générale périodique (VGP)



Prévention des risques professionnels :

- Les partenaires de la prévention et leur rôle (en interne et en externe)
- Les accidents du travail : définition, AT / MP, Que faire en cas d'accident ?
- La démarche globale de prévention
- Les risques et sanctions liés à la prise de substances : alcool, stupéfiants, médicaments
- Conduite à tenir en cas d'incident et de défaillance
- Les statistiques en matière d'accident de travail et coûts
- Les causalités des accidents
- Les conséquences juridiques en cas d'accident
- Les différentes catégories de gerbeur à conducteur porté

Conduite en sécurité des chariot automoteur à conducteur porté R489 catégories 1A - 1B - 3 - 5 :

- Circulation en sécurité : circuits, vitesse, sens de circulation, positionnement des fourches
- Conception des gerbeurs : moteur électrique, circuit hydraulique, protège conducteur, commande, équipement
- Mise en charge du gerbeur
- Les Equipements de Protection Individuelles
- Les règles de sécurité pour la recharge des batteries
- Le palettier : composition, la plaque de charge, les principes de gerbage et dégerbage en palettier ou en pile
- Stabilité du gerbeur : centre de gravité, stabilité et instabilité du gerbeur, distance de freinage
- Identification et lecture de la plaque de charge des gerbeurs à conducteur porté
- Contrôle du véhicule de transport avant chargement
- Signalétique et pictogrammes
- La prise et la fin de poste des gerbeurs à conducteur porté



Public concerné par la formation

Tout personnel ayant à effectuer de la manipulation ou du transport de charge à l'aide de chariots à conducteur porté.



Prérequis nécessaires pour participer à la formation

- Etre âgé de 18 ans minimum*
- Ne pas avoir de restrictions ou de contre indications médicales pour l'utilisation de chariot R489 catégories 1A - 1B - 3 - 5*
- Maîtriser le français (oral et écrit)*
- Maîtriser les 4 opérations mathématiques de bases*

* Le commanditaire s'engage à vérifier que l'apprenant a les prérequis nécessaires.



Lieux et dates de formation

Consultable sur notre site : <https://www.cfma.school/>



Modalités d'accès à la formation

- Admission sur inscription auprès du CFMA : contact@cfma.school
- Délai limite d'inscription : 2 jours avant la session
- Délais suivant les disponibilités de la planification à l'année



Moyens d'encadrement

Formateurs ayant les compétences techniques relatives à la conduite en sécurité des différents chariots des catégories concernées et formés à la pédagogie pour adultes.



Moyens pédagogiques et techniques

Partie théorique : supports d'animation et d'exercices, étude de cas vidéo, schémas, de démonstration, d'échanges d'expériences et d'explications, etc..

Partie pratique : Exercices individuels et progressifs de mise en situation de manœuvres de charges palettisées de différentes masses. Après démonstration et explication par le formateur, à tour de rôle, chaque apprenant effectue des manœuvres sous sa direction pendant que le reste du groupe suit en écoute pédagogique les indications et corrections du formateur. Les exercices augmentent progressivement en difficultés et sont adaptés à l'évolution de chaque apprenant.



Modalités de suivi pédagogique

Partie théorique : Alternance d'exposés, d'exercices en groupe, d'échange d'expériences, de démonstration. Partie pratique : Manœuvres de charges palettisées de différentes masses.



Modalités d'évaluation et de suivi

Test de positionnement en début de formation.

Évaluation formative pour vérification de l'acquisition des compétences visées.

Évaluation sommative : livret d'évaluation des connaissances théoriques à partir d'un questionnaire vrai/faux.

Test CACES® R489 catégories 1A - 1B - 3 - 5 :

Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES®) pour chariots automoteurs à conducteur porté conformes à la recommandation R489 correspondant aux catégories 1A - 1B - 3 - 5 demandées et obtenues

ou

Attestation de résultat (réussite ou échec)



Livrables à l'issue de la formation

Un livret de formation est remis à chaque apprenant en fin de formation.



Formalisation à l'issue de la formation

- Certificat de réalisation
- Attestation de fin de formation remise à l'apprenant
- Avis d'aptitude permettant la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur
- Délivrance de la carte CACES®
- Validité : 5 ans.



Coût de la formation

Prix public: 550,00 € HT/pers

Pour tout devis personnalisé ou formation en intra : Tarif sur demande, nous consulter.



Indicateurs de performance (Moyenne des 12 derniers mois)

Période de référence du 1er janvier au 31 décembre 2025 (chiffres calculés sur la base des personnes formées au CACES® R489 cat. 1A-1B-3-5)

Taux de réussite : 96 %

Taux de satisfaction : 93 % (Moyenne du taux de satisfaction attribuées par les apprenants)

116 Apprenants formés.

2 411,5 Heures de formation.

Les conditions générales de vente sont consultables sur notre site internet et adressées sur demande.

www.cfma.school